

Public

- Formation ouverte à tout stagiaire susceptible de devenir conducteur routier

Prérequis

- Etre titulaire d'un certificat ADR de formation de base en cours de validité (au jour de l'examen)

Modalités d'admission

- Aucune en dehors des prérequis

Durée

- 14 heures

Effectif

- Maximum réglementaire : 20 participants

Modalités et méthodes pédagogiques

- Présentiel
- En langue française
- Alternance de séances de face à face, exercices pratiques

Qualité des formateurs

- Formateurs experts métier ayant validé un parcours de qualification pédagogique, sélectionnés et formés conformément au cahier des charges Ministériel

Documents remis

- Attestation de fin de formation

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap local afin d'étudier les possibilités de suivre la formation

Nous contacter

www.aftral.com
0809 908 908



ADR Transport de marchandises dangereuses par route

Formation de base - Recyclage

Objectifs généraux

- Etre autorisé à transporter, en national et en international, les produits suivants :
Gaz (Cl. 2), Liquides inflammables (Cl. 3), Matières solides inflammables (Cl. 4.1), Matières sujettes à l'inflammation spontanée (Cl. 4.2), Matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables (Cl. 4.3), Matières comburantes (Cl. 5.1), Peroxydes organiques (Cl. 5.2), Matières toxiques (Cl. 6.1), Matières infectieuses (Cl. 6.2), Matières corrosives (Cl. 8) et Matières et objets dangereux divers (Cl. 9) suivant les moyens de transport : Colis, Grand Récipient pour Vrac, Grand Emballages, Conteneur, Conteneur pour vrac, Conteneur citerne $\leq 3 \text{ m}^3$, Citerne ou Véhicule batterie $\leq 1 \text{ m}^3$, Véhicule vrac solide (benne)

Les plus de la formation



- Des moyens matériels performants et innovants
- Une formation active et inter active avec des cas pratiques
- Remise d'une documentation complète et ciblée

Mode d'évaluation des acquis

- Evaluation en cours de formation sous la forme de mises en situation, études de cas, quizz, ...
- Evaluation finale sanctionnée par le passage d'un examen sous forme de QCM avec note éliminatoire

Validation

- Certificat de formation conducteur ADR, si succès au contrôle de connaissances final
- Niveau : 3
- Possibilité de valider un/des blocs de compétences : Sans objet
- Equivalences, passerelles, débouchés :
<https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rs/5629>
- Code RS : 5629
- Certificateur : Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (date de décision : 16/02/2019)
- Code Certif Info : 112620



Agrément

- Agrément de l'organisme de formation délivré par arrêté ministériel du 22/11/2022 (J.O. du 03/12/2022) modifiant l'arrêté du 20/11/2019 (J.O. du 28/11/19)

PROGRAMME

N° SEQUENCE		DUREE
0	Identifier les objectifs et étapes de la formation	0 h 30
- Vérification du respect des prérequis - Présentation du centre, de l'équipe pédagogique et des moyens matériels - Présentation de la formation - Modalités pratiques - Tour de table		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES
		Salle équipée d'un ensemble multimédia

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
1	Appréhender le contexte réglementaire de la formation	0,5 séance*
Présentation des objectifs de la formation et du contexte réglementaire		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES
<i>Evaluation initiale des connaissances relatives à la formation</i> □		Questionnaire à choix multiples

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
2	Prévenir les dangers associés aux produits chimiques et aux gaz	3 séances*
Propriétés physico-chimiques (Rappel) - Propriétés physiques - Etat de la matière, Pression de vapeur, Température critique, Dilatation, Densité, Solubilité, Viscosité, Température d'ébullition, Triangle du feu, Point éclair, Zone d'inflammabilité, Zone d'explosivité - Propriétés chimiques - Inflammabilité, Toxicité, Corrosivité, Comburant Dangers associés (Rappel) - Brûlure thermique, Brûlure chimique, Asphyxie, Danger pour l'environnement - Cas particuliers des dangers présentés par les matières infectieuses Classification et Identification des produits dangereux - Actualisation des connaissances - Classification des matières - Codification réglementaire		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES
		Documents techniques (FDS)
		Expériences d'illustration □
		Diaporama
		Vidéo : Expériences matières dangereuses

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
3	Identifier les documents obligatoires	0,5 séance*
Documents de bord (actualisation des connaissances) - Document de transport - Consignes écrites selon l'ADR - BSD (Code de l'Environnement / Trackdéchets) - Certificat de formation conducteur - Autres documents exigés par l'ADR (accord, dérogation et autorisation)		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES
<i>Exercices d'application des documents de transport</i> □		Etude de documents : - Document de transport - Lecture des consignes écrites - BSD - Certificat de formation Photos - Diaporama

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
4	Appréhender les exemptions relatives aux transports	1 séance*
Exemptions totales actualisation des connaissances - Marchandises dangereuses transportées par le particulier - Transport des combustibles liquides Quantités limitées, exceptées, l'exemption partielle (actualisation des connaissances)		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES
<i>Exercices pratiques de calcul des limites d'exemptions</i> □		Diaporama Etude de documents (1.1.3.6)

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
5	Identifier les différents types d'emballage	1 séance*
Rappel - Différents types d'emballages, marquage / étiquetage des emballages, emballages vides destinés à être éliminés, mis au rebut, récipients sous pression, conteneurs pour vrac (BK3) <i>Exercices de reconnaissance d'emballages, marquages et étiquetages TMD</i> □		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Diaporama Photos Lien avec l'étiquetage CLP Vidéo « L'identification et l'emballage des marchandises dangereuses »

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
6	Identifier les règles de signalisation et de placardage des véhicules	1 séance*
Obligation de signalisation (actualisation des connaissances) Obligation de placardage (actualisation des connaissances) <i>Exercices d'application</i> □		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Diaporama Exemples de signalisation

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
7	Appréhender les règles de chargement - calage - arrimage des matières conditionnées	1 séance*
Règles de chargement et interdictions de chargement en commun (actualisation des connaissances) <i>Exercices d'application (Interdictions de chargement en commun)</i> □		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Diaporama

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
8	Identifier les équipements du véhicule, les équipements de protection / prévention en fonction des marchandises dangereuses transportées	0,5 séance*
Equipements du véhicule (actualisation des connaissances) Equipements de Protection (Rappel) - Tenues obligatoires en fonction des conditions de travail - Equipements de Protection Individuelle (EPI) - Equipements de Protection collective et fixe		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Diaporama Présentation et démonstration d'un masque respiratoire

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
9	Optimiser la sécurité durant le transport	1 séance*
Circulation et stationnement des véhicules transportant des MD (Actualisation des connaissances) - Règles spécifiques de circulation « MD » du code la route (Signalisation – vitesse) - Restrictions de circulation dans les tunnels - Règles de stationnement - Surveillance des véhicules Sensibilisation à la sûreté (actualisation des connaissances) - Mesures générales - Marchandises à haut risque - Plan de sûreté <i>Exercices d'itinéraire avec contraintes TMD (tunnel, stationnement, sûreté)</i> □		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Exercice « Stationnement » Exercice sensibilisation à la sûreté Diaporama Vidéos « Règles de sécurité dans les tunnels »

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
10	Appréhender les risques liés au feu	4 séances*
- Théorie de la combustion - Classes de feu - Dangers associés au feu - Moyens d'extinction		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Diaporama Exercice pratique, maîtrise des extincteurs à poudre sur feu réel ou exercices sur simulateur permettant la mise en pratique d'un extincteur d'exercice avec interaction sur une simulation de différents feux.

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
11	Assurer sa sécurité, celle des tiers et de l'environnement en situation d'incident / accident	0,5 séance*
▪ Conduite à tenir en cas d'incident / accident (Rappel) - Consignes écrites selon l'ADR - Protection de l'environnement - Protection des personnes - Alerte / Message ▪ Etude de cas concrets - Accidents liés à la conduite - Accidents lors des opérations de chargement / déchargement - Accidents liés au produit ou pour lesquels la nature du produit est une circonstance aggravante <i>Mise en situation sur un des cas précédents</i> ☐		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Etudes de cas concrets (presse) Débats / échanges Diaporama Analyse d'accidents : BEA TT (Bureau d'Enquêtes sur les Accidents de Transport Terrestre)

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
12	Identifier les obligations des différents intervenants	0,5 séance*
▪ Obligations des différents intervenant dans une chaîne de transport (expéditeur, chargeur, transporteur, déchargeur, destinataire) actualisation des connaissances ▪ Infractions, sanctions		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Diaporama Documents réglementaires, ADR (chapitre 1.4)

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
13	Mettre en application ses acquis	1 séance*
▪ <i>Evaluation - Etude de cas</i> - Exercice : documents obligatoires pour le transport d'une matière dangereuse - Exercice : équipements obligatoires en fonction du chargement - Exercice : liste de contrôles ; qui est responsable (chargeur / transporteur) - Exercice : signalisation / placardage - Exercice : restrictions tunnel		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Exercice

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
14	Examiner et traiter les questions diverses	0,5 séance*
▪ Bilan de la formation ▪ Synthèse du stage ▪ Evaluation de satisfaction de la formation		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Questions / Discussions

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
15	Contrôle des connaissances	1 h 30
▪ Examen / Evaluation finale		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia Questionnaire à choix multiple (MALLETT QUIZZBOX)

* séance d'enseignement = 45 minutes et 8 séances d'enseignement au maximum par jour (en référence au Cahier des Charges des Organismes agréés § 4.3 et au chapitre 8.2.2 de l'ADR)

☐ Case à cocher par le formateur certifiant la réalisation de l'exercice pratique.